

# **COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 9 janvier 2015**

**Présents :** Marcel STENGEL, Catherine DETTLING, Pascal HEINTZ, Caroline BUCHEL, Paul MORGENTHALER, Odile BLAES, Isabelle JEANMOUGIN, Bruno KISTER, Cédric SALI, Alain SALY, Elly KILHOFFER

**Absents :**

### **I – Agence Territoriale d’Ingénierie – Syndicat Mixte Ouvert**

#### **1.1 Principe d’adhésion**

Monsieur le Maire soumet à l’assemblée le principe d’une agence territoriale d’ingénierie sous la forme d’un Syndicat mixte ouvert en remplacement de la DDT qui cessera ses activités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Un accord de principe de son adhésion à l’Agence Territoriale d’Ingénierie Publique a été signé en exprimant les intérêts aux missions suivantes :

- Application du Droit des Sols
- Conseil en aménagement et urbanisme
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
- Gestion de la paie
- Gestion des listes électorales

### **II – Archives de la Commune**

Pour information M. le Maire soumet à l’assemblée le compte rendu de l’archiviste intercommunale. Les membres du Conseil ne souhaite pas pour le moment que l’archiviste intervienne sur les archives de la commune.

### **III – Travaux 2015**

#### **Projet d’extension de la salle des fêtes**

Après discussion et tour de table, les membres du Conseil Municipal ont comme projet :

Une extension à la salle qui sera mise en place à l’arrière du bâtiment principal / côté cuisine et servira essentiellement au rangement des tables et chaises.

Les matériaux à prévoir sont :

\* en dur, chauffage, isolation, éclairage, toit incliné, sol béton ou résine

Un accès extérieur devra être envisagé, ainsi qu’une porte double battant entre la pièce et le bâtiment principal.

Une réunion est prévue au lendemain afin de pouvoir définir le nombre de m<sup>2</sup> de cette future extension.

Un rendez-vous devra être fixé avec l’architecte ADAM Serge.

## **IV – Divers**

### **1 - Fêtes et cérémonies – Nature des dépenses à imputer au compte 6232.**

Le Comptable Public rappelle qu'en application de la nomenclature comptable M14, le compte 6232, qui sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies, revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité.

A cet effet le Comptable Public doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité et, pour ce faire, il peut solliciter de la part de la Ville une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur cet article.

Cette délibération fixerait les principales caractéristiques des dépenses visées qui seront mandatées sur ce compte.

Il est donc proposé au conseil de prendre en charge au compte 6232, les dépenses afférentes de façon générale, à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- 1 - Les prestations diverses servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les voeux de nouvelle année, les repas pour un départ à la retraite ;
- 2 - Les cadeaux offerts au personnel à l'occasion de départs en retraite ou de médailles du travail, mutation et changement d'affectation,
- 3 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- 4 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- 5 - Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux...)
- 6 - Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour

**D'AFFECTER** les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite du plafond et la délibération restera valable pour toute la durée du mandat électoral en cours.

**PRECISE** que les cadeaux offerts au personnel à l'occasion de départs à la retraite se feront sous la forme d'un bon d'achat d'un montant de 1.000,- Euros selon la décision de l'ensemble des membres du conseil municipal.

2 – M. SALY Alain demande pour qu'il y ait un échange plus approfondie sur les décisions communal à prendre que soit inscrit avant chaque ordre du jour :

- Les grands anniversaires du mois
- Un petit compte rendu de chaque commission
- Informer les membres du Conseil Municipal par email lorsqu'une décision doit se prendre très rapidement.

3 – Mme KILHOFFER informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier lui a été transmis l'informant de la prochaine fermeture du périscolaire le matin et ce début mars. Les parents d'élèves vont se réunir prochainement afin de décider s'il continuerait à se battre pour le maintien du

périscolaire le matin. Si tel était le cas un rendez vous devra être pris auprès de l'administration compétente pour essayer de faire changer cette décision.

**4 – Plusieurs personnes se plaignent du chauffeur de cars de ramassage scolaire.**

En effet, ce chauffeur de bus est un danger public pour les enfants et les autres automobilistes car il roule à vive allure sans aucune considération pour autrui. De plus il ne respecte pas le temps d'arrêt et n'attend pas les enfants. Un courrier devra être fait auprès de la Société Cars des Rohan pour l'en informer et faire changer cet état de fait.

**5 – Prime de fin d'année**

Une prime de fin d'année sera accordée à l'ensemble du personnel sous la forme d'un bon d'achat. Cette dépense sera à inscrire sur le prochain budget.

**6 – Fleurissement**

Les membres du Conseil Municipal souhaiteraient être mis au courant de l'état d'avancement du fleurissement et voudrait participer à son élaboration.

-----

*Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 4 est signé par les membres présents :*

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
DETLING	Catherine	conseillère	
BUHEL	Caroline	conseillère	